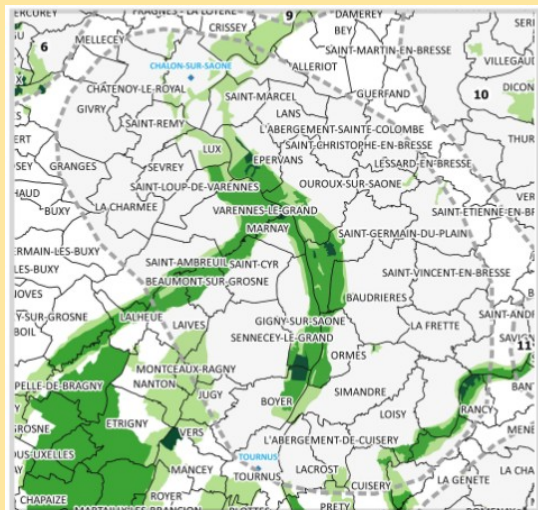


Les espaces naturels remarquables du Val de Saône



- Espace naturel sensible
- Zone Natura 2000
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

BILAN DES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE



Urbanisme

- Artificialisation importante sur ce secteur, bien qu'il reste peu fragmenté
- Constat au Sud de Chalon-sur-Saône d'un développement urbain important aboutissant à une vaste conurbation le long de la RD 906 : les zones commerciales et d'activités composent désormais le paysage des entrées d'agglomérations, et constat de villages qui s'étirent le long de la RD en rebord de la terrasse dominant le val inondable



Agriculture

- Secteur présentant un faible nombre d'exploitations agricoles, en baisse depuis plusieurs années
- Secteur caractérisé principalement par la présence de grandes cultures
- Constat d'un parcellaire ayant changé d'échelle : vastes parcelles de grandes cultures, y compris dans le val inondable, les SAU moyennes des exploitations de ce secteur étant les plus importantes du département



Forêt
Bocage

- Présence de grands massifs forestiers sur l'Ouest et au Nord du secteur
- Paysage qui reste majoritairement ouvert dans le Val de Saône, avec une présence renforcée d'arbres, des haies plus nombreuses et des peupleraies, ainsi qu'une ripisylve plus conséquente le long de la Saône
- Densité de haies et éléments bocagers plutôt faible sur le secteur, à l'exception des bords de Saône

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES



Triton crêté

© Jelger Herder



Le damier de la succise

© Jean Delacre



Grand brochet

© Thomas Kohler

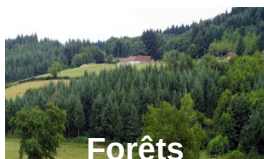


Râle des genêts

© Emile Barbelette

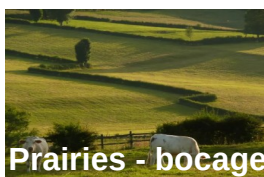


LES ENJEUX PAR TYPE DE MILIEUX



Forêts

- Éviter les obstacles linéaires de grandes infrastructures de transport (routes et autoroutes, Canal du Centre) afin de préserver l'intégrité des massifs et maintenir les continuités avec les autres massifs, tout en favorisant une sylviculture durable ; en particulier, favoriser les connexions entre espèces en créant un passage à faune dans la forêt de Givry, coupée par la RCEA



Prairies - bocage

- Préserver les prairies inondables
- Maintenir une occupation du sol adaptée à un développement du bocage, conserver les haies existantes, maintenir et préserver les prairies alluviales fragilisées et morcelées par les retournements visant à une mise en culture des terres
- Aménager un passage à faune sur l'autoroute A6, entre Boyer et Sennecey-le-Grand et améliorer les franchissements existants



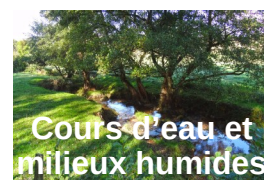
Pelouses sèches

- Identifier les pelouses sèches du territoire en vue de mieux les préserver, notamment sur les bords de Saône entre Tenarre et Seille et au Nord des Monts du Mâconnais



Plans d'eau et zones humides

- Lutter contre les pressions et les pertes de zones humides induites par le retournement des prairies alluviales, le comblement des mares, l'embroussaillage de certains marais, la diffusion des espèces invasives, etc, notamment sur les secteurs de la Saône, de la Grosne et de la forêt de la Ferté
- Améliorer le franchissement d'un obstacle routier important pour les amphibiens sur le secteur de la forêt de la Ferté, action jugée prioritaire



Cours d'eau et milieux humides

- Préserver les vallées alluviales inondables
- Restaurer les continuités sur les cours d'eau, en travaillant avec les associations syndicales de digues et les collectivités (gestion des vannages par exemple)

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR LE TERRITOIRE

- ▶ **Rétablir les continuités écologiques** entre la côte et la plaine en lien avec les infrastructures de transport et l'extension urbaine
- ▶ **Protéger les prairies** et leur fonctionnalité en limitant la mise en culture et en préservant le bocage